



Déroulé des audits de la marque

Note technique n°7
Bénéficiaires de la marque

<https://www.vegetal-local.fr/>

Juin 2023

Dès votre candidature à la marque, vous allez être soumis à un audit, visant à vérifier l'adéquation de vos pratiques avec les règles du [Règlement d'usage générique de la marque \(RUG\)](#) et du [Référentiel technique \(RT\)](#), les deux documents incontournables de Végétal local.

Après votre entrée dans la marque, vous serez audité en moyenne 1 à 2 fois par période de 6 ans. Toutefois, le Propriétaire de la marque peut effectuer ou faire effectuer, pendant toute la durée du droit d'usage de la Marque, tout contrôle qu'il estime nécessaire pour vérifier le respect des conditions définies dans le Règlement d'usage et dans le référentiel technique.

Les audits permettent une analyse en profondeur des pratiques dans un but d'amélioration continue de celles-ci vis-à-vis des enjeux de la marque et donc de gagner en performance.

Cette note technique vise à vous présenter le déroulé d'un audit et vous préparer à sa tenue.

Préambule

Les auditeurs sont missionnés par le propriétaire de la marque pour effectuer des audits chez les candidats et bénéficiaires. Ils sont spécialisés dans la conduite d'audits et la vérification de la conformité des pratiques avec le RUG et le RT. Ils ne sont pas forcément spécialistes en botanique ou en production horticole.

Un correspondant local de la marque peut se joindre à l'auditeur, en tant qu'observateur extérieur. Il pourra répondre à certaines questions si besoin, autour des végétaux et de la marque.

Le déroulé d'un audit de la marque Végétal local

La prise de contact initiale.....	3
L'accueil de l'auditeur sur place	3
Echange sur l'activité du bénéficiaire ou le dossier de candidature	3
Echantillonnage des lots à auditer et des sites de collecte éventuels.....	4
Visite de site(s) de collecte.....	4
Vérification de l'étiquetage et de la traçabilité.....	4
Vérification des conditions de production.....	5
Evaluation de la comptabilité matière.....	5
Vérification des documents de commercialisation	5

La prise de contact initiale

→ **Objectif** : Définir la date d'audit.

Les audits initiaux ont lieu entre mars et fin juillet. Suite à la complétude de votre dossier de candidature, le secrétariat de la marque vous a informé qu'un auditeur allait prendre contact avec vous. Par téléphone et/ou mail, l'auditeur vous contacte et vous propose des dates d'audit. L'auditeur a en sa possession votre dossier de candidature et la liste des espèces sur lesquelles vous avez postulé.

→ **Votre rôle** :

- Convenir d'un rendez-vous avec l'auditeur, lors de sa prise de contact ;
- Informer l'auditeur de l'éventuelle diversité des sites de production (y compris en sous-traitance)/stockage/points de vente de vos produits, ainsi que de l'étendue géographique de vos sites de collecte si vous effectuez une telle activité.

L'accueil de l'auditeur sur place

→ **Objectif** : Permettre la mise en place de l'audit.

Le candidat ou le bénéficiaire doivent recevoir l'auditeur dans les conditions permettant la tenue de l'audit (p 12 du Règlement d'usage).

→ **Votre rôle** :

- Etre présent au rendez-vous et être disponible pour répondre aux questions de l'auditeur ;
- Etre dans une attitude de respect mutuel avec l'auditeur ;
- Etre en la possession de toute la documentation relative à la gamme Végétal local ;
- Permettre à l'auditeur d'accéder à l'ensemble des lots et sites de collecte et production liés à la gamme Végétal local.

Echange sur l'activité du bénéficiaire ou le dossier de candidature

→ **Objectif** : Bien cerner l'activité qui va être auditée.

L'auditeur va faire le point avec vous sur la connaissance qu'il a de votre dossier, que ce soit un dossier de candidature ou une activité de bénéficiaire de la marque. Il s'agit pour lui de comprendre s'il a tous les éléments en sa possession. Il peut être amené à vous demander de présenter votre structure.

→ **Votre rôle** :

- Expliquer clairement les gammes travaillées, les activités développées (collecte, production, élevage, vente, clients-types, autres activités de la structure...) ;
- Présenter la liste des espèces travaillées et les régions d'origine concernées ;
- Présenter les éventuelles demandes spécifiques effectuées auprès du secrétariat de la marque et les réponses obtenues.

Echantillonnage des lots à auditer et des sites de collecte éventuels

→ **Objectif** : Cibler des espèces et lots précis, ainsi que des sites de collecte qui feront l'objet de l'audit, notamment sur la partie traçabilité et comptabilité matière, et conformité avec le référentiel technique.

Parmi l'ensemble des lots travaillés et des sites utilisés, l'auditeur va en échantillonner un certain nombre sur lesquels va porter une partie de l'audit. Le nombre de lots et de sites audités est notamment fonction du nombre d'espèces collectées et/ou produites par le candidat ou le bénéficiaire. Le choix des lots et des sites peut être fait en fonction de critères sélectionnés par l'auditeur (type de gamme, région d'origine...)

→ **Votre rôle** :

- Présenter les documents de suivi des lots permettant à l'auditeur de faire son choix ;
- Présenter les sites de collecte, leur localisation et les espèces et lots collectés sur ceux-ci.

Visite de site(s) de collecte

→ **Objectifs** : Vérifier si les sites et les lots collectés correspondent aux attendus exigés par le Référentiel technique. Vérifier votre capacité à reconnaître les espèces collectées.

→ **Votre rôle** :

- Conduire l'auditeur sur un ou plusieurs sites de collecte ;
- Indiquer à l'auditeur les individus ou les populations de plantes collectées ;
- Montrer à l'auditeur vos compétences ou ressources (documents, personnes) concernant la reconnaissance des espèces.

Vérification de l'étiquetage et de la traçabilité

→ **Objectifs** : Vérifier l'étiquetage interne de la structure aux différentes étapes. Vérifier la traçabilité tout au long de la chaîne entre la collecte ou l'approvisionnement et le stade de commercialisation.

→ **Votre rôle** :

- Présenter à l'auditeur tous les documents qui vous permettent de faire le lien entre les différentes étapes du processus entre la graine/le plant et le produit marqué prêt à vendre ;
- Donner à l'auditeur les informations pertinentes lui permettant de faire ce lien sans hésitation ;
- Montrer à l'auditeur les étiquetages à chaque étape des lots (lots de graines, fiches de collecte, bacs de stratification, caissettes de semis, mini-mottes, godets, planches de culture, fiches de production....
- Présenter le cas échéant à l'auditeur les bons de livraison ou factures reçus de la part de vos fournisseurs de graines ou de plants Végétal local vous ayant permis de commencer une mise en production.

Vérification des conditions de production

→ **Objectif** : analyser les conditions de production au regard des critères du référentiel technique.

→ **Votre rôle** :

- Amener l'auditeur sur les différents sites de production ;
- Expliquer l'organisation spatiale des cultures ;
- Montrer les indications de numérotation des lots.

Evaluation de la comptabilité matière

→ **Objectif** : Evaluer la correspondance des quantités vendues/produites et des quantités de graines initiales.

→ **Votre rôle** :

- Présenter à l'auditeur tous les documents qui vous permettent de faire le lien entre les différentes étapes entre la graine/le plant et le produit marqué prêt à vendre ;
- Donner à l'auditeur les informations pertinentes lui permettant de faire ce lien sans hésitation.

Vérification des documents de commercialisation

→ **Objectifs** : Vérifier la clarté de la mention de la marque, région d'origine, espèce et numéro de lot sur les documents de commercialisation. Vérifier le bon usage du logo et/ou de la mention de la marque. La mention de la marque et l'usage du logo sont réservés aux structures déjà bénéficiaires.

→ **Votre rôle** :

- Présenter à l'auditeur tous les documents qui attestent de la commercialisation de lots ou d'espèces marquées (si déjà existants).
- Pour les candidats, montrer comment vous prévoyez d'éditer ces documents.



Photo : étiquetage de plant contrôlé lors de l'audit. Crédit : Semae.



une marque de l'Office français de la biodiversité

La marque a été créée par un collectif d'acteurs de l'environnement en réponse à un appel à projet du ministère de l'écologie et déposée en janvier 2015 à l'INPI. Elle s'inscrit dans la stratégie nationale pour la biodiversité. Elle est aujourd'hui une marque collective de l'OFB. Elle est co-animée par :

